



5448 - la récitation d'une sourate avant la Fatiha est contraire à l'enseignement prophétique

question

Question : Est-il permis de réciter dans la prière une sourate du Coran avant la prière ? Puisse Allah vous récompenser par le bien .

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de réciter dans la prière une sourate avant la Fatiha. Seules peuvent précéder la Fatiha la prière d'ouverture, la demande de protection et la basmala (bismi'allahi etc).

Quiconque récite une sourate avant la Fatiha s'oppose à l'enseignement du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) qui a dit : **Priez comme vous m'avez vu prier** . Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ne récitait aucune sourate du Coran avant la Fatiha ; il ne faisait que réciter l'invocation d'ouverture en disant :

Wadjdjahtou wadjhi lilladhi fatara as-samawati wal ardha hanifn musliman wa ma ana min al-moushrikin. Inna salati wa noussouki wa maliyaya wa bi dhalik umirtou wa ana awwaloul mouslimin. Allah oumma anta al-malik

(Je m'oriente vers le Créateur des cieux et de la terre avec une soumission totale et je ne suis pas des idolâtres. Certes, ma prière, mes sacrifices, ma vie et ma mort appartiennent au Maître de l'univers. Je suis le premier des musulmans. Mon Seigneur, Tu es le Roi, etc.) ». (Voir la description de la prière du Prophète par al-Albani (92).

Après cette invocation, il prononçait la formule de demande de protection et la basmala puis il récitait la Fatiha à haute voix ou à voix basse selon ce que requiert la prière du moment. (Voir la description de la prière du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) 59-97.